

ASSURA**MISE EN DEMEURE**
Concernant la LAMalp.a. Figeas SA
Service du contentieux
Chemin de Primerose 35
1007 Lausanne
Tél : 021/544.26.45**Concerné : Michel Mégard Police no : 779303**

Lausanne, le 31 mars 2009

Monsieur,

Malgré notre précédent rappel, nous constatons qu'à ce jour, vous n'avez toujours pas rempli vos obligations financières et restez redevable du montant mentionné ci-dessous. Vous voudrez bien utiliser le bulletin de versement figurant au bas du présent document pour régler cette somme **dans les 30 jours**.

Nous attirons votre attention sur le fait que selon la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), en particulier l'article 64a, si vous ne vous acquittez pas de vos redevances dans le délai imparti, nous serons contraints d'engager une poursuite à votre encontre. procédure au cours de laquelle votre droit aux prestations pourra être suspendu jusqu'au paiement total des montants dus. De plus, tout changement d'assureur sera exclu en présence d'arriérés à la date effective de la démission (30 juin ou 31 décembre).

Enfin, comme vous pouvez le constater, les frais de nos diverses interventions - qui ne couvrent de loin pas nos coûts administratifs - se sont ajoutés à vos redevances initiales. Il en sera de même des frais de procédure (recouvrement et poursuite) que nous devons engager contre vous si vous ne réagissez pas à la réception des présentes lignes.

Si le paiement de vos redevances a été effectué entre-temps, nous vous prions de considérer ces lignes comme nulles et non avenues. Puisque votre dossier sera automatiquement mis à jour, il n'est dès lors pas nécessaire que vous preniez contact avec nous pour confirmer votre versement.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Assura assurance maladie et accident

J.-P. Diserens
PrésidentJ.-B. Pillonel
Directeur général adjoint

Somme due : fr. 698.10

Selon relevé de compte au verso

▼▼▼▼ Vor der Einzahlung abzutrennen / A détacher avant le versement / Da staccare prima del versamento ▼▼▼▼

Empfangsschein / Récépissé / Ricevuta

Einzahlung für / Versement pour / Versamento per

ASSURA
Assurance maladie et accident
1009 PullyKonto **01-37897-1**
Compte
ContoFr. c.

698	10
-----	----

Einbezahlt von / Versé par / Versato da

7 79303 92659 54263

Michel Mégard
Avenue du Gros-Chêne 34
1213 OnexDie Annahmestelle
L'office de dépôt
L'ufficio d'accettazione**Einzahlung Giro Post**Einzahlung für / Versement pour
Versamento per**ASSURA**
Assurance maladie et accident
1009 PullyKonto **01-37897-1**
Compte
ContoFr. c.

698	10
-----	----

Verserement Virement PosteBitte keine Mitteilungen anbringen
Pas de communications s.v.p.
Non aggiungete comunicazioni p.f.Giro aus Konto
Virement du compte
Girata dal conto

Referenz-Nr. / N° de référence / N° di riferimento

7	79303	92659	54263
---	-------	-------	-------

Einbezahlt von / Versé par / versato da

P.P. CH - 1009
Pully

50248995

A-PRIORITYMichel Mégard
Avenue du Gros-Chêne 34
1213 Onex

010000698104>00000000007793039265954263+ 010378971>

RELEVÉ DE COMPTE

Concerne : Michel Mégard Police no : 779303

Date	Libellé	Echéance	Débit	Crédit	Solde
29.11.2008	Emission primes du 01.01.2009 au 31.12.2009	01.01.2009	2'619.00		2'619.00
31.03.2009	Modification primes du 01.01.2009 au 31.12.2009	01.01.2009	1'282.80-		1'336.20
31.03.2009	Modification primes du 01.01.2009 au 30.06.2009	01.01.2009	1'336.20-		0.00
31.03.2009	Emission primes du 01.01.2009 au 31.01.2009	01.01.2009	222.70		222.70
31.03.2009	Emission primes du 01.02.2009 au 28.02.2009	01.02.2009	222.70		445.40
31.03.2009	Emission primes du 01.03.2009 au 31.03.2009	01.03.2009	222.70		668.10
31.03.2009	Facturation frais sommation	31.03.2009	30.00		698.10
	Solde en notre faveur				698.10